

**Fondation de l'institut universitaire
en santé mentale Douglas
États financiers**
31 mars 2026

	<i>Page</i>
Responsabilités de la direction en matière de rapports financiers	
Rapport de l'auditeur indépendant	
États financiers	
État de la situation financière	1
État des résultats.....	2
État de l'évolution de l'actif net.....	3
État des flux de trésorerie.....	4
Notes complémentaires	5

Responsabilité de la direction en matière de rapports financiers

Au conseil d'administration de la Fondation de l'Institut universitaire en santé mentale Douglas,

La direction est responsable de la préparation et de la présentation des états financiers ci-joints, y compris des estimations et des jugements comptables importants, selon les normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif. Cette responsabilité comprend le choix des principes et méthodes comptables appropriés et la prise de décisions ayant une incidence sur l'évaluation des transactions pour lesquelles un jugement objectif est requis.

Dans le but de s'acquitter de ses responsabilités à l'égard de l'intégrité et de la fidélité des états financiers, la direction conçoit et maintient les systèmes comptables nécessaires et les contrôles internes connexes pour fournir une assurance raisonnable que les transactions sont autorisées, que les actifs sont protégés et que les documents comptables sont adéquatement tenus afin de fournir des informations fiables pour la préparation des états financiers.

Le conseil d'administration (« le conseil »), est principalement composé d'administrateurs qui ne sont ni membres de la direction, ni de ceux du personnel de la Fondation. La responsabilité de superviser la direction pour s'assurer qu'elle s'acquitte de ses responsabilités en matière de présentation de l'information financière et d'approuver les informations financières figurant dans le rapport annuel incombe au conseil. Le conseil s'acquitte de cette obligation en examinant l'information financière préparée par la direction et en discutant des éléments pertinents avec la direction et l'auditeur externe. Le conseil est aussi responsable de recommander la nomination de l'auditeur externe de la Fondation.

MNP S.E.N.C.R.L., s.r.l. a été nommé par les membres pour effectuer l'audit des états financiers et leur faire directement rapport. Son rapport figure à la page suivante. L'auditeur externe a un accès illimité au conseil et à la direction pour discuter de leurs conclusions d'audit et des questions liées à l'information financière. Il les rencontre périodiquement et séparément afin de discuter des constatations de leur audit.

Le 18 juin 2026

Présidente et cheffe de la direction

Directeur

Rapport de l'auditeur indépendant

Aux membres du conseil d'administration de la Fondation de l'Institut universitaire en santé mentale Douglas,

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints de la Fondation de l'Institut universitaire en santé mentale Douglas (la « Fondation »), qui comprennent la situation financière au 31 mars 2026, ainsi que les états des résultats, de l'évolution de l'actif net et des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, y compris un résumé des principales méthodes comptables (appelés collectivement les « états financiers »).

À notre avis, les états financiers donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de la Fondation de l'Institut universitaire en santé mentale Douglas au 31 mars 2026, ainsi que de ses résultats d'exploitation et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date selon les normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de la Fondation conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à notre audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers, conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la Fondation à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider la Fondation ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de la Fondation.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne.
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de la Fondation.
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière.
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la Fondation à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la Fondation à cesser son exploitation.
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

1


Montréal (Québec)

Le 18 juin 2026

¹ Par CPA auditeur, permis de comptabilité publique n° A129185

Fondation de l'institut universitaire en santé mentale Douglas

État de la situation financière

Au 31 mars 2026

	2026	2025 Note 2 - Retraîtée
Actif		
À court terme		
Trésorerie	846 237	865 677
Débiteurs (note 4)	352 746	196 034
Frais payés d'avances	19 407	16 791
	1 218 390	1 078 502
Placements (note 5)	15 089 220	14 010 311
Contribution à recevoir (note 6)	1 493 908	-
	17 801 518	15 088 813
Passif		
À court terme		
Créditeurs et charges à payer (note 7)	445 602	446 156
Montant dû à l'Institut universitaire en santé mentale Douglas, sans intérêt ni modalité de remboursement	-	15 852
Montant dû au Centre de recherche Douglas, sans intérêt ni modalité de remboursement	1 035 737	595 000
	1 481 339	1 057 008
Apports reportés (note 8)	5 084 026	2 438 669
	6 565 365	3 495 677
Actif net		
Reçu à titre de dotation	4 825 102	4 429 448
Affectation d'origine interne à des projets spéciaux en santé mentale	-	723 477
Affectation d'origine interne en compensation de la réduction de valeur des placements	-	374 090
Non affecté	6 411 051	6 066 121
	11 236 153	11 593 136
	17 801 518	15 088 813

Approuvé au nom du conseil,

Administrateur

Administrateur

Les notes ci-jointes font partie intégrante des présents états financiers.

Fondation de l'institut universitaire en santé mentale Douglas

État des résultats

Exercice clos le 31 mars 2026

	2026	2025 Note 2 - Retraite
Produits		
Apports et dons	6 990 307	4 910 856
Collecte de fonds et événements	2 297 949	1 992 104
Stationnement	186 854	285 865
	9 475 110	7 188 825
Charges		
Salaires et charges sociales	1 651 617	1 359 281
Collecte de fond et aux événements	892 683	756 232
Publicité et site Web	887 964	733 604
Frais de gestion et location d'espaces de stationnement	170 037	260 137
Honoraires pour services professionnels	193 133	253 941
Fournitures et frais de bureau	323 503	158 773
	4 118 937	3 521 968
Excédent des produits sur les charges avant l'élément suivant	5 356 173	3 666 857
Gain de placements nets (note 10)	1 338 194	1 416 817
Distributions des dons (notes 11 et 15)	(6 318 731)	(4 734 697)
Excédent des produits sur les charges	375 636	348 977

Les notes ci-jointes font partie intégrante des présents états financiers.

Fondation de l'institut universitaire en santé mentale Douglas

État de l'évolution de l'actif net

Exercice clos le 31 mars 2026

	<i>Reçu à titre de dotation</i>	<i>Affectation d'origine interne à des projets spéciaux en santé mentale</i>	<i>Affectation d'origine interne en compensation de la réduction de valeur des placements</i>	<i>Non affecté</i>	2026	<i>2025 Note 2 - Retraite</i>
Actif net à l'ouverture de l'exercice	5 020 791	723 477	374 090	6 066 121	12 184 479	11 807 989
Ajustement de la période antérieure (note 2)	(591 343)	-	-	-	(591 343)	(591 343)
Actif net à l'ouverture, retraité	4 429 448	723 477	374 090	6 066 121	11 593 136	11 216 646
Excédent (insuffisance) des produits sur les charges	458 553	-	-	(82 917)	375 636	348 977
Apport de dotation	164 353	-	-	-	164 353	187 017
Virement interfonds et autres ajustements (note 9)	-	-	(374 090)	374 090	-	-
Affectations internes (note 9)	-	(690 729)	-	-	(690 729)	-
Distributions (note 9)	(227 252)	(32 748)	-	53 757	(206 243)	(159 504)
Actif net à la clôture de l'exercice	4 825 102	-	-	6 411 051	11 236 153	11 593 136

Les notes ci-jointes font partie intégrante des présents états financiers.

Fondation de l'institut universitaire en santé mentale Douglas

État des flux de trésorerie

Exercice clos le 31 mars 2026

	2026	2025 Note 2 - Retraîtée
Flux de trésorerie liés aux activités suivantes :		
Activités d'exploitation		
Excédent des produits sur les charges	375 636	348 977
Variation nette de la juste valeur des placements	(614 584)	(507 735)
Dons en actions	(218 732)	(141 064)
Amortissement des apports reportés	(459 265)	(794 887)
Gain réalisée à la vente de titres de placements	(96 260)	(167 712)
Distributions	(206 243)	(159 504)
Transferts des affectations internes	(690 729)	-
	(1 910 177)	(1 421 925)
Variations des éléments du fonds de roulement		
Débiteurs	(156 712)	112 769
Frais payés d'avances	(2 616)	(16 791)
Créditeurs et charges à payer	(554)	103 070
	(2 070 059)	(1 222 877)
Activités de financement		
Montant dû à l'Institut universitaire en santé mentale Douglas	(15 852)	6 852
Montant dû au Centre de recherche Douglas	440 737	444 533
Apports reportés reçus	1 610 714	944 742
	2 035 599	1 396 127
Activités d'investissement		
Achat de placements	(667 049)	(1 326 069)
Produits sur la vente de placements	517 716	718 329
Produit sur la vente de placement à court terme	-	500 000
Apport de dotation	164 353	187 017
	15 020	79 277
Augmentation (diminution) de la trésorerie	(19 440)	252 527
Trésorerie à l'ouverture de l'exercice	865 677	613 150
Trésorerie à la clôture de l'exercice	846 237	865 677
Informations supplémentaires sur les flux de trésorerie		
Apports à recevoir - intérêt résiduel dans une fiducie	(1 493 908)	-
Apports reportés reçus	1 493 908	-

Les notes ci-jointes font partie intégrante des présents états financiers.

Fondation de l'institut universitaire en santé mentale Douglas

Notes complémentaires

Exercice clos le 31 mars 2026

1. Constitution et nature de l'organisme

La Fondation de l'Institut universitaire en santé mentale Douglas (la « Fondation »), constituée en organisme sans but lucratif en vertu de la partie III de la *Loi sur les compagnies* (Québec), a pour mission de recueillir, d'investir et de distribuer des ressources financières pour le compte de l'Institut universitaire en santé mentale Douglas et du Centre de recherche Douglas, ou de toute institution affiliée établie dans la province de Québec et exerçant des activités médicales ou connexes.

La Fondation est un organisme de bienfaisance enregistré au sens de la *Loi de l'impôt sur le revenu*.

2. Ajustement de la période antérieure

Au cours de l'exercice, la Fondation a déterminé que des fonds reçus lors d'un exercice antérieur avaient été comptabilisés de façon erronée comme dotation plutôt que comme apport reporté. La correction de cette erreur n'a pas eu d'incidence significative sur les résultats d'exploitation ni sur la situation financière de la Fondation.

3. Principales méthodes comptables

Les états financiers ont été établis conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif figurant à la Partie III du *Manuel de CPA Canada – Comptabilité*, telles qu'elles sont publiées par le Conseil des normes comptables au Canada. Ils comprennent les principales méthodes comptables suivantes :

Incertitude relative à la mesure

La préparation d'états financiers conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif exige que la direction fasse des estimations et pose des hypothèses qui ont une incidence sur les montants des actifs et des passifs présentés, sur les actifs et passifs éventuels présentés à la date des états financiers et sur les montants des produits et des charges comptabilisés pendant la période visée par les états financiers.

Les débiteurs sont présentés après évaluation de leur recouvrabilité, et une provision pour créances douteuses appropriée est constituée lorsqu'elle est jugée nécessaire.

Ces estimations et hypothèses sont revues périodiquement et, lorsque des ajustements sont nécessaires, ils sont présentés dans l'excédent des produits et des charges des périodes au cours desquelles ils deviennent connus.

Comptabilisation des produits

Apports et dons

La Fondation applique la méthode du report pour comptabiliser les apports et les dons incluant les dons en nature et en actions. Selon cette méthode, les apports et les dons affectés à des charges de périodes futures sont reportés et comptabilisés à titre de produits au cours de l'exercice où les charges connexes sont engagées. Les apports et les dons non affectés sont comptabilisés à titre de produits lorsqu'ils sont reçus ou à recevoir, si le montant à recevoir peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que son recouvrement est raisonnablement sûr. Les apports reçus à titre de dotations sont présentés comme des augmentations directes de l'actif net.

Les promesses de dons et les legs sont comptabilisés à titre de produits lorsque le montant à recevoir peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que son recouvrement est raisonnablement sûr.

Collecte de fonds et événements

Les produits tirés des activités et des événements de collecte de fonds sont comptabilisés aux termes de l'accord conclu entre les parties lorsque les activités et les événements ont lieu, que les montants sont déterminés ou déterminables et que leur recouvrement est raisonnablement sûr. Le passif lié aux produits reçus, mais non acquis, des activités et des événements est comptabilisé dans l'état de la situation financière à titre de produit reporté.

Stationnement

Les produits provenant de la location d'espaces de stationnement sont comptabilisés aux termes de l'accord conclu entre les parties lorsque le service a été rendu, que les montants sont déterminés ou déterminables et que leur recouvrement est raisonnablement sûr.

3. Principales méthodes comptables (suite)

Revenus de placement nets

Les revenus de placement non grevés d'une affectation sont comptabilisés à titre de produits lorsqu'ils sont gagnés. Les gains et les pertes réalisés et non réalisés sur la juste valeur des placements sont présentés dans l'état des résultats.

Les revenus de placement grevés d'une affectation externe sont comptabilisés à titre d'apports reportés.

Apports de biens et de services

Les apports de biens et de services sont comptabilisés à titre d'apports et de charges à l'état des résultats si leur juste valeur peut faire l'objet d'une estimation raisonnable, et si les biens et les services sont utilisés dans le cours normal des activités de la Fondation et auraient dû être achetés à défaut d'un apport.

Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie et les équivalents de trésorerie comprennent les soldes bancaires et les placements à court terme dont l'échéance est de trois mois ou moins. La trésorerie grevée d'affectations qui ne peut être utilisée pour les besoins courants est comptabilisée dans la trésorerie soumise à restrictions.

Placements à court terme

Les placements à court terme dont les prix sont cotés sur un marché actif sont évalués à la juste valeur tandis que ceux qui ne sont pas cotés sur un marché actif sont évalués au coût moins la dépréciation.

Placements

Les placements à long terme sont des investissements de portefeuille comptabilisés à la juste valeur pour ceux dont les prix sont cotés sur un marché actif, et au coût moins la dépréciation pour ceux qui ne sont pas cotés sur un marché actif. Ils ont été classés comme actifs à long terme en fonction de la nature de l'investissement.

Instruments financiers

La Fondation comptabilise ses instruments financiers lorsqu'elle devient partie à leurs dispositions contractuelles.

Instruments financiers sans liens de dépendance

Les instruments financiers créés/acquis ou émis/assumés dans le cadre d'une transaction sans lien de dépendance (« instruments financiers sans lien de dépendance ») sont initialement comptabilisés à leur juste valeur.

Lors de la comptabilisation initiale, la Fondation peut choisir irrévocablement d'évaluer ultérieurement tout instrument financier sans lien de dépendance à la juste valeur. La Fondation a fait un tel choix au cours de l'année. Les placements ont été désignés pour être ultérieurement évalués à leur juste valeur. La juste valeur est déterminée par les offres de prix publiées.

La Fondation évalue ensuite les investissements dans des instruments de capitaux propres cotés sur un marché actif et tous les instruments dérivés, à l'exception de ceux désignés dans une relation de couverture qualifiée ou qui sont liés à, et doivent être réglés par la livraison d'instruments de capitaux propres non cotés d'une autre entité, à la juste valeur. La juste valeur est déterminée à partir des cours publiés. Les investissements dans des instruments de capitaux propres non cotés sur un marché actif et les dérivés qui sont liés à des instruments de capitaux propres non cotés d'une autre entité et doivent être réglés par leur livraison sont ensuite évalués au coût moins la dépréciation. À l'exception des passifs financiers indexés sur une mesure de la performance de la Fondation ou de la valeur de ses capitaux propres et des instruments désignés à la juste valeur, tous les autres actifs et passifs financiers sont ultérieurement évalués au coût amorti (se reporter à la note 13).

Les coûts de transaction et les frais de financement directement attribuables au montage, à l'acquisition, à l'émission ou à la prise en charge d'instruments financiers évalués ultérieurement à la juste valeur sont immédiatement comptabilisés en excédent des produits sur les charges. Inversement, les coûts de transaction et les frais de financement sont ajoutés à la valeur comptable des instruments financiers évalués ultérieurement au coût ou au coût amorti.

3. Principales méthodes comptables (suite)

Instruments financiers entre apparentés

Tous les instruments financiers entre apparentés sont évalués au coût lors de la comptabilisation initiale. Lorsque l'instrument financier a des modalités de remboursement, le coût est déterminé en utilisant les flux de trésorerie non actualisés, à l'exclusion des intérêts, des dividendes, des paiements variables et conditionnels, moins toute perte de valeur précédemment comptabilisée par le cédant. Lorsque l'instrument financier n'a pas de conditions de remboursement, mais que la contrepartie transférée a des conditions de remboursement, le coût est déterminé en fonction des conditions de remboursement de la contrepartie transférée. Lorsque l'instrument financier et la contrepartie transférée n'ont pas de modalités de remboursement, le coût est égal à la valeur comptable ou d'échange de la contrepartie transférée ou reçue (se reporter à la note 15).

Tous les instruments financiers entre apparentés sont ensuite évalués au coût amorti moins toute réduction pour dépréciation.

Les coûts de transaction et les frais de financement directement attribuables au montage, à l'acquisition, à l'émission ou à la prise en charge d'instruments financiers entre apparentés sont immédiatement comptabilisés immédiatement dans l'état des résultats.

Dépréciation d'actifs financiers

La Fondation évalue la dépréciation de tous ses actifs financiers évalués au coût ou au coût amorti. La direction examine si l'émetteur éprouve des difficultés financières importantes pour déterminer s'il existe une preuve objective de dépréciation. Lorsqu'il existe une indication de dépréciation, la Fondation détermine si elle a entraîné un changement négatif important dans le calendrier ou le montant prévu des flux de trésorerie futurs au cours de l'exercice.

À l'exception des instruments d'emprunt des parties liées et des instruments de capitaux propres des parties liées initialement évalués au coût, la Fondation réduit la valeur comptable de tout actif financier déprécié au plus élevé des montants suivants : la valeur actuelle des flux de trésorerie attendus de la détention des actifs ; le montant qui pourrait être réalisé en vendant les actifs à la date de l'état de la situation financière ; et le montant qui devrait être réalisé en exerçant tout droit à la garantie détenue sur ces actifs.

Pour les instruments d'emprunt des parties liées initialement évalués au coût, la Fondation réduit la valeur comptable de l'actif (ou du groupe d'actifs) au plus élevé des montants suivants : les flux de trésorerie non actualisés attendus de la détention de l'actif ou du groupe d'actifs similaires, à l'exclusion des paiements d'intérêts et de dividendes de l'instrument ; la valeur actuelle des flux de trésorerie attendus de la détention des actifs ; le montant qui pourrait être réalisé en vendant les actifs à la date de l'état de la situation financière ; et le montant attendu de l'exercice de tout droit à une garantie détenue sur ces actifs.

Pour les instruments de capitaux propres des parties liées initialement évalués au coût, la Fondation réduit la valeur comptable de l'actif (ou du groupe d'actifs) au montant qui pourrait être réalisé en vendant les actifs à la date de l'état de la situation financière.

Toute dépréciation, qui n'est pas considérée comme temporaire, est incluse dans l'excédent des produits par rapport aux charges de l'exercice en cours.

La Fondation reprend les pertes de valeur sur les actifs financiers lorsqu'il y a une diminution de la perte de valeur et que cette diminution peut être objectivement liée à un événement survenu après la comptabilisation de la perte de valeur. Le montant de la reprise est comptabilisé dans l'excédent (insuffisance) des produits sur les charges de l'exercice au cours duquel la reprise a lieu.

4. Débiteurs

	2026	2025
Contributions à recevoir	164 040	20 030
Taxes de vente à recevoir	171 889	150 276
Montant à recevoir de l'Institut universitaire en santé mentale Douglas	16 817	25 728
	352 746	196 034

Le montant à recevoir de l'Institut universitaire en santé mentale Douglas est assujéti aux conditions commerciales normales.

Fondation de l'institut universitaire en santé mentale Douglas

Notes complémentaires

Exercice clos le 31 mars 2026

5. Placements

	2026 <i>Juste valeur</i>	2026 <i>Coût</i>
Évalués à la juste valeur		
Fonds à revenu fixe	4 920 610	5 277 804
Fonds d'actions canadiennes	6 189 923	4 472 169
Fonds de couverture canadien	1 512 400	1 023 907
Fonds d'actions étrangères	2 466 287	2 175 302
	15 089 220	12 949 182

	2025 <i>Juste valeur</i>	2025 <i>Coût</i>
Évalués à la juste valeur		
Fonds à revenu fixe	4 844 406	5 117 431
Fonds d'actions canadiennes	5 681 706	4 256 178
Fonds de couverture canadien	1 422 840	1 023 959
Fonds d'actions étrangères	2 061 359	2 094 653
	14 010 311	11 575 653

Les investissements incluent un montant réservé aux contributions reportées de 3 590 122 \$ (1 847 326 \$ en 2025) et un montant affecté au fonds de dotation de 4 825 102 \$ (4 429 448 \$ en 2025).

6. Contribution à recevoir

La Fondation est bénéficiaire d'un intérêt résiduel dans une fiducie de bienfaisance irrévocable. Aux termes de la convention de fiducie, la Fondation a droit à 75 % du capital de la fiducie au décès du bénéficiaire des revenus. Cet intérêt est comptabilisé à titre d'apport à recevoir à long terme et est évalué à la juste valeur déterminée selon une évaluation actuarielle indépendante.

Au 31 mars 2026, la valeur de cet apport à recevoir s'élève à 1 493 908 \$.

En raison de l'incertitude quant au moment de l'encaissement, l'apport correspondant est présenté à titre d'apport reporté et sera constaté en produits au moment de sa réception.

7. Crédoiteurs et charges à payer

	2026	2025
Créditeurs	138 576	254 203
Salaires et charges sociales	307 026	191 953
	445 602	446 156

Fondation de l'institut universitaire en santé mentale Douglas

Notes complémentaires

Exercice clos le 31 mars 2026

8. Apports reportés

Les apports reportés sont des apports non utilisés et grevés d'une affectation externe à des projets spéciaux. La comptabilisation de ces montants à titre de produits est reportée aux périodes où les dépenses en question sont engagées. Les variations du solde d'apports reportés se présentent comme suit :

	2026	2025 Note 2 – Retraîtée
Solde à l'ouverture de l'exercice	2 438 669	2 288 814
Montants redistribués et comptabilisés comme produits	(459 265)	(794 887)
Montants relatifs aux exercices futurs	3 104 622	944 742
Solde à la clôture de l'exercice	5 084 026	2 438 669

Un montant de 1 493 908 \$ lié à l'intérêt résiduel dans une fiducie (note 6) est inclus dans les sommes reçues se rapportant aux exercices futurs.

9. Affectations internes et distributions

Au cours de l'exercice, la Fondation a adopté une résolution visant à approuver la réaffectation des actifs nets grevés d'affectations d'origine interne en compensation de la réduction de valeur des placements, d'un montant de 374 090 \$ (2025 - 181 478 \$), aux actifs nets non affectés, ainsi que la réaffectation des montants affectés à l'interne pour des projets spéciaux en santé mentale aux apports reportés d'un montant de 690 729 \$ (néant en 2025).

Le conseil d'administration de la Fondation a approuvé des affectations d'origine interne conformément à son objectif de distribution. Le montant à distribuer chaque année est établi à 5 % de la juste valeur moyenne des placements sur les huit derniers trimestres. Les montants grevés d'affectations d'origine interne ne peuvent être utilisés à d'autres fins sans l'autorisation préalable du conseil d'administration. Le montant des distributions s'élève à 638 000 \$ (590 000 \$ en 2025), dont 260 000 \$ a été prélevé sur le fonds de dotation et sur les fonds affectés à l'interne pour des projets spéciaux en santé mentale, et 53 757 \$ a été ajouté aux actifs nets non affectés.

10. Gain de placements nets

	2026	2025
Dividendes	738 579	853 531
Produit d'intérêts	638	11 544
Coûts de transaction	(111 867)	(123 705)
Variation nette de la juste valeur des placements	614 584	507 735
Gain sur la vente de placements	96 260	167 712
Total	1 338 194	1 416 817

11. Distribution de dons

	2026	2025
Institut universitaire en santé mentale Douglas		
Financement de projets provenant de dons affectés	439 921	555 738
Centre de recherche Douglas		
Financement de projets provenant de dons affectés	4 528 810	2 878 959
Financement opérationnel	1 350 000	1 300 000
Total	5 878 810	4 178 959
Total	6 318 731	4 734 697

12. Impôt sur le revenu

La Fondation est un organisme de bienfaisance enregistré en vertu de la *Loi de l'impôt sur le revenu* (la « Loi »). À ce titre, elle est exonérée d'impôt et a le droit de remettre des reçus de dons aux fins fiscales. Afin de préserver son statut d'organisme de bienfaisance en vertu de la Loi, la Fondation doit respecter certaines exigences prescrites par cette dernière. La direction est d'avis que ces exigences ont été respectées.

13. Dons en nature

Les produits tirés des apports, des dons en nature et en actions s'établissent comme suit :

	2026	2025
Dons en actions	218 732	141 064

14. Instruments financiers

Dans le cadre de ses activités, la Fondation détient un certain nombre d'instruments financiers. À moins d'indication contraire, la direction est d'avis que ces instruments financiers n'exposent pas la Fondation à un risque important d'intérêt, de change, de crédit, d'illiquidité ou de prix autre.

Risque de crédit

La Fondation est exposée au risque de crédit lié à son placement dans des fonds à revenu fixe, car les émetteurs pourraient être incapables d'honorer leurs obligations lorsqu'elles deviennent exigibles. Il y a concentration du risque de crédit quand une part importante du portefeuille est investie dans des titres de capitaux propres qui ont des caractéristiques similaires ou qui sont soumis à des conditions similaires sur le plan économique et politique, entre autres. La direction est d'avis que sa stratégie de diversification est adéquate pour protéger les actifs nets de la Fondation contre les risques de crédit importants.

Risque de change

La Fondation est exposée au risque de change sur une partie de ses placements. Les fonds d'actions étrangères et certains fonds d'actions canadiens sont exposés au risque de change compte tenu des placements sous-jacents détenus. La Fondation gère ce risque en faisant appel à des gestionnaires de fonds qui surveillent le niveau de placements en devises.

Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt est le risque que la juste valeur des placements portant intérêt de la Fondation varie en raison de la variation des taux d'intérêt du marché. Le risque de taux d'intérêt survient lorsque la Fondation investit dans des instruments financiers portant intérêt. La Fondation investit dans des parts de fonds, et ces fonds investissent à leur tour dans des portefeuilles d'obligations diversifiés. Bien que les placements sous-jacents de la Fondation soient exposés au risque de taux d'intérêt, le risque pour la Fondation est indirect par nature et n'est pas directement géré par la Fondation.

Les autres actifs et passifs sont de nature à court terme et ne portent pas intérêt.

Risque de prix autre

Le risque de prix autre s'entend du risque que la juste valeur ou que les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier varient en raison des fluctuations des prix du marché (autres que celles découlant du risque de taux d'intérêt ou du risque de change), que ces fluctuations soient attribuables à des facteurs propres à l'instrument financier lui-même ou à son émetteur ou à des facteurs qui touchent tous les instruments financiers similaires négociés sur un marché.

La Fondation gère le risque de prix en distribuant les actifs selon différents critères, à savoir le nombre et le type de placements, la région, le secteur, la taille des émetteurs, etc.

La Fondation investit dans des parts de fonds activement gérés, qui sont exposés au risque découlant des fluctuations de prix. Une hausse ou une baisse de 10 % du cours des titres entraînerait une variation d'environ 864 878 \$ (774 300 \$ en 2025) de la valeur des titres de la Fondation, en supposant que toutes les autres variables demeurent les mêmes. Les résultats réels pourraient différer sensiblement des résultats attendus.

15. Opérations entre apparentés

L'Institut universitaire en santé mentale Douglas et le Centre de recherche Douglas ont des intérêts économiques dans la Fondation, en raison de la mission de cette dernière, qui consiste à recueillir, investir et distribuer des ressources financières pour leur compte.

Au cours de l'exercice, la Fondation a versé 439 921 \$ (555 738 \$ en 2025) des dons reçus à l'Institut universitaire en santé mentale Douglas.

La Fondation a également versé pendant l'exercice 5 878 810 \$ (4 178 959 \$ en 2025) des dons reçus au Centre de recherche Douglas.

16. Chiffres comparatifs

Certains chiffres de l'exercice précédent ont été reclassés pour faciliter la comparaison avec ceux de l'exercice en cours.